Règlements de L’École

Notez que le non-respect d’un article ou d’un règlement peut entraîner une série de mesures pouvant aller jusqu’au renvoi de l’école.

1- Le participant s’engage à respecter les règles de sécurité en vigueur.

2- Aucune violence verbale ou physique n’est tolérée à l’École de cirque de Verdun.

3- La consommation ou la vente d’alcool ou de drogue sont strictement interdites à l’intérieur des locaux et aux abords de l’École de cirque de Verdun.

4- ACCÈS À LA PISTE:

4.1 Par mesure de sécurité, l’accès à la piste et aux studios est strictement réservé aux participants ayant un cours et au personnel. Il est interdit aux parents de rentrer sur la piste.

4.2 Exception pour les cours : Parent-enfant, Bébécool et Minicirque.

Note importante : Il ne peut y avoir qu’un parent accompagnateur par enfant.

4.3 Seul les effets de valeur sont permis sur la piste et les studios (portefeuilles et cellulaires).

4.4 Seules les bouteilles d’eau en plastique sont acceptées sur l’aire de cirque. Pas de nourriture. Pas de gomme.

4.5 Interdit sur la piste et les studios: manteau, bottes, sac à dos, sac à main.

4.6. Des cassiers sont à votre disposition dans les vestiaires, apportez votre cadenas.

5- FONCTIONNEMENT DURANT L’ACTIVITÉ

5.1 Tout participant est tenu de respecter les consignes de sécurité mentionnées par les formateurs.

5.2 L’activité à laquelle vous êtes inscrite est la seule que vous êtes autorisé à pratiquer.

5.3 L’utilisation d’un cellulaire pendant le cours est interdite.

5.4 Le formateur indique les mouvements que votre enfant peut faire seul.

5.5 Votre enfant ou vous-même n’êtes pas autorisé à enseigner un mouvement à un autre participant.

5.6 Le formateur, en fonction du contenu enseigné durant le cours, peut intervenir en groupe, en sous-groupe ou de façon individuelle.

5.7 Le cours commence et termine à l’heure prévue.

5.8 Si vous arrivez en retard, vous manquez une partie de l’échauffement. Celui-ci a pour but de préparer le corps en vue de l’activité et de prévenir les blessures, d’où l’importance d’être à l’heure. Il revient au participant de prendre en charge la partie manquée

5.9 Guidé par son formateur le participant est amené à participer à l’installation et/ou au rangement du matériel utilisé pendant le cours.

6. TENUE VESTIMENTAIRE

 Ces consignes s’appliquent pour tous les participants: enfants, adultes et parent accompagnateur.

6.1 Pour des raisons de sécurité et afin de vous permettre de bouger avec plus de facilité, nous demandons une tenue et des souliers de sport fermés. Pas de collants, jupes, jeans, ceinture, casquette, robe.

6.2 Le port des bijoux n’est pas permis.

6.3 Les cheveux doivent être attachés.

7. INFORMATION

Les informations importantes (Exemple : les périodes de préinscriptions) sont envoyées par courriel à chaque participant et sont également affichées sur le babillard dans le couloir. Toute information affichée sur le babillard sera supposée connue par les participants.

**8.** VOL ET PERTE

 Assurez-vous de récupérer vos effets personnels en quittant, l’École n’est pas responsable de la perte ou du vol des dits effets.